39e Année - N° 2999. Le No 0.25 c. Paraît le Samedi 12 Février 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1.25
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Réponse à M. J. Turcan

PREMIER ADJOINT

Décidément, Monsieur, vous progressez ! vous aviez déjà signé une biographie il y a quelques mois (c'était un gros effort) ; vous voilà maintenant bombardé "Directeur-gérant" de la *Défense*. Comme l'on dit souvent : il n'y a pas pire travailleur que les paresseux... quand ils s'y mettent !

A propos de votre journal, souffrez une légère critique : Vous n'avez pas le sens des titres et de l'opportunité. Un organe, créé, dirigé et géré par vous aurait dû s'appeler : *Le Travailleur Intégral*. C'était la seule appélation qui convenait.

Rien qu'au titre tout le monde aurait compris que c'était là votre journal....

Enfin il est un point que vous ne contestez pas : c'est l'engagement formel que vous avez pris devant témoins à la distillerie, à la terrasse des cafés en un mot dans tous les lieux où vous exercez vos qualités de travailleurs, de démissionner si j'avais, à Sisteron, une voix de plus que M. Esclangon, votre candidat. Or j'ai obtenu 305 suffrages et M. Esclangon 231. Pourquoi donc ne tenez vous pas votre engagement M. l'adjoint ?

On a beaucoup ri en lisant votre défense : « si je n'ai pas démissionné le soir du premier tour c'est que..... M. le Maire n'était pas là ! Je n'ai donc pas pû lui remettre ma démission».

Galéjaïre, va ! Ce n'est pas au Maire que les adjoints doivent remettre leur démission mais au sous-préfet. Vous n'avez donc jamais lu la loi de 1884 M. l'adjoint ? Moi qui croyais que vous aviez fait de cette loi votre livre de chevet !

Vous prétendez que Messieurs les Maires du Canton ont été trompés lorsqu'ils ont signé l'appel en ma faveur ! Vous ajoutez qu'ils l'ont démenti par la suite. En écrivant cela vous *altérez sciemment la vérité*, Vous allez même plus loin : vous faites aux électeurs du Canton de Sisteron l'injure d'affirmer qu'ils se sont laissés influencer par des menaces et des distributions d'argent.

Vous ne relevez plus après cette accusation calomnieuse que du mépris public.

Mais où votre prétention grotesque devient du cynisme c'est lorsque vous affirmez que c'est grâce à vous que notre ami Emile Paret est maire de Sisteron. Par pitié ne renversez pas les rôles ! Si vous et vos amis êtes entrés à la Mairie, c'est nul ne l'ignore, grâce au contraire à nos camarades Emile Paret et Raoul Robert et à quelques uns de leurs amis. La sympathie, l'estime et la considération dont ces personnalités sont à juste titre entourées à Sisteron a décidé les électeurs à vous faire confiance ; ils le regretten soyez en certain, devant votre incapacité notoire et votre obstruction si préjudiciable aux intérêts de notre Cité. Pour faire la preuve de cette assertion, tenez donc votre promesse publiquement faite avant le premier tour : démissionnez. Ah ! il n'y a pas danger que vous fassiez honneur à votre parole ! Vous savez très bien que ce n'est pas à la défaite que vous courriez mais au désastre ! Pour peu perspicace que vous soyiez vous n'êtes point encore suffisamment aveugle pour ne pas voir la vague de désapprobation, pour ne pas dire pire, qui monte vers vous et les vôtres et qui vous submergerait tous en cas de démission. Et ce n'est pas *La Défense*, quoique créée dans ce but, qui vous permettra de remonter le courant.

Restez donc en place : vous ne prolongerez votre vie politique que de quelques mois mais le châtiment est là qui vous attend, inexorable. Vous ne sauriez y échapper.

Je vois bien que vous vous engagez une fois de plus à démissionner si moi-même je consens à résigner mes fonctions Nous avons la preuve de la valeur de vos engagements et rien ne nous dit que vous ne recommencerez pas, si je démisssionnais, à ergoter pour vous raccrocher désespérément à l'écharpe qui vous échappe. Au surplus le corps électoral m'a confiez un mandat que je dois remplir et ce n'est pas l'invitation du fantaisiste que vous êtes qui pourra me faire manquer aux engagements pris envers les électeurs.

Vous affirmez avec une autorité que vous n'avez pas pourtant, que « mon élection aurait pu être attaquée mais que mon adversaire ne l'a pas jugé utile ». Que ne l'avez vous fait vous-même M. Turcan ? J'aurais été heureux de voir un petit peu les arguments que vous auriez fourni au Conseil d'Etat pour appuyer votre action. Mais vous n'avez pas le moindre grief à articuler contre mon élection et c'est là peut-être plus encore que dans votre aversion pour tout effort qu'il faut voir la raison de votre inaction.

Où vous exagérez sans nul doute c'est lorsque vous m'invitez à vous suivre et à "débarrasser les électeurs du canton de nos encombrantes personnes"

Dans la Société, M. l'adjoint, tout individu qui *travaille*, qui *produit*, n'embarrasse jamais personne

Il n'y a "d'encombrants" que les paresseux, les oisifs, les parasites qui n'ayant jamais rien fait de leur dix doigts non plus que de leur cerveau vivent aux crochets de la Société et consomment les richesses (au sens économique du mot) produites par le travail des autres.

Et si par hasard vous vous trouviez M. l'adjoint, être de ceux là je vous invite à faire Hara-Kiri.

EMILE GALICI,
Docteur en Droit,
Conseiller Général
des Basses Alpes.

* * *

La réponse du citoyen Galici au citoyen Roa nous est parvenue trop tard pour être insérée aujourd'hui. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

N. D. L. R.

La Prorogation de la Chambre

Se trouvera-t-il un Député pour oser la voter

La presse conservatrice recommence sa campagne en vue de préparer une prorogation de la Chambre.

Au début on n'avait pas pris au sérieux une telle initiative.

Maintenant il s'agit de la combattre parce qu'elle devient dangereuse.

Pourquoi cette presse conservatrice préconise-t-elle un allongement de mandat qui serait de deux ans et qui reporterait le prochain scrutin législatif à 1930 ?

Les prètextes d'intérêt général qu'elle allègue demeurent dénués de valeur. Elle affecte de vouloir écarter l'agitation politique qui accompagne toute période électorale. Si elle allait jusqu'au bout de sa pensée, elle demanderait la suppression des élections. Mais à coup sûr, elle n'osera pas.

De 1914 à 1928 (si comme nous l'espérons, l'année 1928 voit l'avènement de la nouvelle Chambre) nous aurons eu deux consultations intermédiaires.

Est ce trop ?

La nation aura-t-elle été trop souvent conviée à formuler sa volonté ?

Nous ne sommes pas de cet avis.

Le parlement ne représente plus le pays quand il ne se renouvelle point assez fréquemment.

En tout cas, où puiserait il le droit de proroger lui-même son mandat ?

Il y a des lois organiques qui doivent jouer normalement, et qu'il ne peut outrepasser, sans forfaire à son devoir.

Si les conservateurs essaient de différer jusqu'à 1930 le scrutin national, c'est qu'ils craignent que les électeurs n'aillent plus à gauche, ne condamnent les régressions calculées

Mais les appréhensions de nos adversaires nous dictent à nous-mêmes notre choix.

Pas de prorogation !

© VILLE DE SISTERON

DEUXIEME
LETTRE ENTR'OUVERTE
au Directeur de la DEFENSE

Dans ma première lettre, je vous ai entretenu des frivolités de l'existence avec lesquelles vous vous accomodez très bien, puisque vous êtes un bourgeois, étant entendu que si la richesse contribue au bonheur, elle ne le rend pas parfait.

Je vous entretiendrai cette fois-ci de cette politique qui vous a joué plus d'un tour, malgré votre ascension au titre de vice-maire de Sisteron.

Vous êtes relativement jeune et vous avez déjà passé à la postérité plus vite que ne l'a fait votre ex-adversaire Roa, qui est bien moins connu que vous malgré ses 60 années de militant...isme.

Vous êtes rentré dans cette voie par la porte radicale, aux environs de 1904, vous vous ravisez et vous fermez sur vous cette même porte pour aller vers de nouveaux amis qui étaient la veille encore vos adversaires.

Selon votre habitude, comme un diable dans l'eau bénite (quel anachronisme (!) vous vous trémoussez à chaque élection et partez en guerre contre un quelqu'un non pas par opinion mais parce que sa figure ne vous plait pas, c'est par pur dilletantisme me direz-vous.... alors d'accord !

N'ayant pu percer dans votre milieu d'origine parce que votre inconstance et vos sursauts d'humeur vous placent mal à côté de vos pareils, vous allez palinodier vers un milieu de braves gens qui n'est pas le vôtre, car ces braves agriculteurs sont fils de la glèbe et du terroir, ils peinent et souffrent pour vivre tandis que vous jouissez de la vie ; vous êtes allé à eux pour les catéchiser en leur prodiguant la bonne parole ; vous vous posez en pasteur alors que vous n'êtes qu'un berger d'occasion.

Votre vice-royauté à la mairie n'amène aucune activité dans les affaires, le calme plat et séculaire semble s'y recueillir davantage. Les grands projets restent enfouis dans les cartons et cependant lorsque vous nous avez demandé notre confiance, nous vous l'avons donnée parce que votre parole nous promettait ce que vous n'avez pas tenu.

En politique, vous êtes d'une inconstance flagrante, aucune ligne de conduite n'est votre règle ; vous vous réclamez d'un parti alors que vous songez déjà à en épouser un autre ; vous les essayez tous : aucun n'est assez républicain pour vos opinions... avancées (sic).

D'aucuns disent que vous avez songé un moment à l'écharpe de maire, mais que vous n'avez pas osé aller la quérir parce que vous aviez promis à M. Paret de le laisser à sa place. Vous y avez songé tout de même et ce que vous n'avez pu réaliser en 1925 vous voulez le réaliser aujourd'hui en faisant à la mairie de l'obstruction systématique ; vous pensez aussi qu'au jour venu, le maire, fatigué de cette obstruction s'en ira en jetant le manche après la cognée. Je ne connais pas personnellement M. Paret, j'ignore tout de ces intentions présentes et futures, mais je l'engage fortement à vous tenir tête en tout et pour tout et à vous mener ainsi jusqu'aux élections de 1929 — avant s'il y a lieu — c'est au renouvellement de votre mandat que nous verrons de quel côté est la raison, le bon sens populaire et républicain.

Je vous disais tout-à-l'heure que vous n'avez pas de parti positif, vous voulez appartenir à tous mais vous n'en suivez aucun. Je crois être dans le vrai en devinant que vous allez tout droit au communisme ; vous y allez en effet si je m'en rapporte à l'appel de votre grand journal. Eh bien ! allez-y et rentrez par la grande porte. Avant de rentrer, n'oubliez pas de méditer sur l'article essentiel du communisme : *Qui ne travaille pas ne mange pas.* Comment allez-vous vous expliquer avec les moscoutaires et voudront-ils vous recevoir sans faire violence à leurs principes ?...

Mon cher Turcan, je n'ai rien d'un devin ni d'une pythonisse, mes courtes vues et mes faibles connaissances en politique me causent cependant un pressentiment que je tiens à vous dévoiler : « Vous allez, par snobisme, ne vous en cachez pas, tout droit au communisme, mais par esprit de contradiction — avouez-le — vous en sortirez pour aller non pas à l'anarchie mais à la réaction pleine et entière, puis au fascisme, ensuite du fascisme vous dirigerez vos pas vers un monastère, oui, un monastère de frères repentis. C'est dans ce saint lieu que vous serez vraiment à votre place — chassez le naturel il revient au galop — et, lorsque vous aurez revêtu la robe de bure, que la corde de chanvre vous ceindra la ceinture, dans le recueillement du repos dominical, loin du bruit et du tumulte de la foule, vous penserez à votre vie agitée dans le monde des vivants, vous vous apercevrez alors qu'ici bas tout n'est que mythe et illusions. Vous serez le révérend père Joseph qui sonnera Matines pour les offices du jour ; puis lorsque chargé d'ans, au jour que nous souhaitons lointain, vous rendrez votre âme à Dieu en vous éteignant sur la postérité qui vous auréole et qui vous aura précédée, un moine, graveur habile, tracera d'une main sûre sur le mausolée sous lequel vous reposerez l'épitaphe suivante :

CI-GIT
FRERE JOSEPH
HOMME QUI VOULUT ETRE TOUT
MAIS NE FUT JAMAIS RIEN

Sic transit gloria mundi.

Frère prie pour Lui !

Je vous la reserre confraternellement.

JEAN DE LA BAUME,

Chronique Sportive

FOOT-BALL

Sisteron-Vélo — *Dimanche 13 Février, notre première équipe rencontrera sur le terrain de la Maisonnette l'équipe correspondante de l'Union Sportive Gapençaise.*

Cette équipe nous arrive avec un beau palmarès obtenu sur des clubs de premier ordre : Coupe des Alpes, Championnat du Dauphiné etc etc.

Nul doute qne les sportifs Sisteronnais viendront suivre cette partie qui s'annonce pour être une des plus intéressantes de la saison.

Fête annuelle de la Société

La date est fixée au 20 février. Un grand banquet réunira membres actifs et honoraires Le soir grand bal avec le Jazz Sisteronnais dans la salle de l'Eldorado.

L'entrée est reservée aux membres actifs et honoraires qui devront présenter leur carte.

Belle journée sportive en perspective. Un programme détaillé paraîtra ultérieurement.

POUR SISTERON

M. Honorat sénateur, avait demandé au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de vouloir bien combler les places vacantes au bureau de Sisteron et de prendre une décision au sujet du circuit Sisteron-Marseille.

M. André Honorat a reçu du ministre la réponse suivante :

Paris, le 6 Février 1927.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu attirer mon attention, d'une part, sur la situation du personnel du bureau de Sisteron et, d'autre part, sur l'urgence de l'installation d'un réseau souterrain dans cette localité et de l'établissement d'un circuit Sisteron-Marseille.

Sur le premier point, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux emplois de dames vacants à ce bureau sont comblés respectivement à compter des 1er et 11 février courant. L'emploi de monteur est également pourvu d'un titulaire depuis le 1e février. D'autre part, le Directeur régional de Marseille a été invité à compléter l'équipe d'agents des lignes,

En ce qui touche la transformation du réseau aerien en réseau souterrain, il n'a pas été possible de la comprendre dans le programme de 1927 faute de crédits suffisants,

D'autre part, je fais procéder à un nouvel et très attentif examen de la situation en vue de déterminer si, compte tenu des avances restant à verser, il ne serait pas possible de hâter l'installation du circuit Sisteron-Marseille.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des P. T. T.
Signé : DELETESTE.

CHRONIQUE DES MUTILES

Il est pénible de constater que résignation et indifférence sont devenues l'attitude de beaucoup, de trop, hélas ; de nos camarades qui, par mollesse, par insouciance, murmurent en soupirant : A quoi bon.

Ceux-là sont des complices inconscients de nos ennemis ; Ils sont leurs auxiliaires et, ne connaissant rien de ce qui se passe dans nos associations, des efforts que nous faisons pour les défendre malgré eux, ne trouvent souvent rien de mieux pour masquer leur égoïsme que de critiquer notre œuvre et notre action

Il faut reconnaître que beaucoup de nos adhérents n'ont pas une notion bien exacte de leurs devoirs.

Adhérer à une société d'éprouvés de la guerre, payer régulièrement sa cotisation, c'est certainement quelque chose, mais ce n'est pas suffisant.

Il faut en premier lieu assister régulièrement aux réunions ; Je sais bien pour l'avoir entendu trop souvent quelle est votre réponse ; Je suis de cœur avec vous, ce que vous ferez sera bien fait.. un de plus un de moins

Votre présence mes chers camarades a beaucoup plus d'importance que vous ne le supposez ; elle est d'abord un précieux encouragement pour ceux que vous avez placés à votre tête et qui puisent dans votre présence de nouvelles forces pour mener à bien la tache, souvent très lourde, que vous leur avez confiée.

Votre présence prouve aussi aux indifferents. à nos détracteurs, notre parfaite union, notre cohésion et notre force.

Il ne suffit pas d'être le nombre et d'être unis, il faut le prouver. C'est pourquoi, Camarades, si vous voulez vraiment servir votre cause, s'il vous suffit d'être victimes de la guerre et ne voulez pas être victimes de l'égoïsme, de l'indifférence et de l'oubli, secouez votre apathie et ne perdez jamais une occasion d'affirmer la force et la vitalité de votre association.

Venez nombreux assister à la réunion générale de votre Amicale qui aura lieu le 13 mars à 1 h. 30 dans une des salles de la Mairie, où il sera discuté de la principale de nos revendications, celle qui nous tient tant à cœur : La mise en harmonie de nos pensions avec le coût actuel de la vie.

Colomb, Président
des Mutilés et éprouvés de
la Guerre.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Avis important

Le Conseil d'Administration de l'Union Mutuelle des femmes de Sisteron a l'honneur d'informer le public que, comme par le passé, il continue la location de sa tenture mortuaire au prix de 15 fr. Le produit de ces locations est versé dans la caisse de la société dont il augmente les ressources Les familles en deuil, en louant cette tenture, participent ainsi à une œuvre de bienfaisance. Elles sont priées de la réclamer aux personnes chargées de faire savoir les enterrements.

Nous publierons samedi prochain le compte-rendu de la réunion annuelle de cette intéressante société.

On nous communique :

Monsieur Jacques Stern, ancien député, Conseiller Général des Basses-Alpes, nous fait connaître qu'il n'a aucun lien de parenté avec M. Jean Stern, ancien administrateur délégué et directeur général de la Société des Affréteurs Réunis.

On demande une jeune bonne pour café-restaurant.

à Saint-Auban

Gages : 120 francs par mois.

S'adresser au bureau du Journal.

Musique

MM. les musiciens sont informés que les répétitions qui avaient cessé par suite de l'épidémie de grippe reprendront mardi prochain

A VENDRE

Moto Terrot, 2 H. P. Etat neuf

S'adresser **Bonnet, Vins**, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

Crédit à l'Epargne

Le sort continue à favoriser l'agence de Sisteron de cette intéressante société de Capitalisation.

Au tirage du 2 février, le numéro 88.702, tarif D est sorti remboursable à 1.000 francs à Madame Estellon Marie à Sisteron (B-A).

CREDIT à L'EPARGNE

Fondé en 1896

Société de Capitalisation à forme mutuelle

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

La plus ancienne de toutes les Sociétés similaires

Exposition Internationale de Paris 1909 : Diplôme de Grand Prix.

Exposition Internationale de Strasbourg 1923 : Medaille d'Or.

Exposition Nationale de Nantes 1924 : Hors Concours.

Siège Social : En son immeuble :

11, Place Bellecour, LYON

Ses opérations permettent de constituer un capital de **1000** fr. en **15** ans ; Versement **5** francs par mois ; tirages mensuels.

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(B.-Alpes).*

Tout ce qui concerne la Droguerie, Produits Chimiques, Articles d'entretien.

P. BERNARD

52, Rue Droite - Sisteron

Fête Prolétarienne

Parti et Jeunesses Communistes

Dimanche 13 février à 10 h. à la Baume, concours de boules, entrée 6 fr. par équipe de 3 jours, 1· prix, 80 f. 2· prix 30 fr. Concours de pointage. 1· prix 30 fr. 2· prix 10 f. Se faire inscrire à Chaix, Ricavy et Laugier P, A 20 h. au Casino, Meeting de propagande avec le concours des camarades Clamamus, Dr Ayme, Tomasi et Duisabon orateurs du Parti. A 22 h. très précises ouverture du grand bal avec le concours du Jazz Sisteronnais. Intermèqes de chant. A minuit tirage de la tombola. Travailleurs de la région assistés à notre fête.

ETAT-CIVIL

du 4 au 11 Février

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Gaston Adelin Dusserre, à Sisteron et Germaine Marie-Louise Bonnefoy, s. p. à Sisteron.

Entre Henri-Joseph Eysseric, au P-L-M. à Sisteron et Marie-Marguerite Giraud, cuisinière à Paris

DÉCÉS

NAISSANCES

MARIAGES

Néant

La viande congelée

vaut

la viande fraiche

La Viande Congelée

est en vente à la **Boucherie RICHAUD**, *rue Saunerie, Sisteron*

En vente à l'imprim. du LIEU DIT

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
DE
Fonds de Commerce

PREMIERS AVIS

Suivant acte reçu par Me **Bués** notaire à Sisteron le trente-un Janvier mil-neuf-cent-vingt-sept, enregistré à Sisteron le 10 Février mil-neuf-cent-viugt-sept, folio 125, case 465, Madame Marie-Thérèse **VIAS**, veuve Marius-Joseph-Frédéric **BONNET**,, négociante ; Mademoiselle Marguerite-Marie-Louise **BONNET**, négociante ; Mademoiselle Denise-Théodora **BONNET**, sans profession ; Mademoiselle Jeanne-Adèle **BONNET**, sans profession ; demeurant toutes à Sisteron, et Madame Lucie-Claire **LIONS** épouse Antonin **REYNIER**, demeurant à Sisteron, tutrice ad-hoc, dûment constituée et mandatée, du mineur Frédéric-Laurent **BONNET**, domicilié à Sisteron,

Ont vendu à Monsieur Antoine-Louis **FOURNIER**, négociant, demeurant à Sisteron ;

Le fonds de commerce de marchand de **vins, bière et liqueurs et la fabrique de limonade**, exploitée à Sisteron, rue Droite, sous le nom de **Madame Veuve Bonnet.**

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion, à Sisteron, en l'étude de Me **Bués**, notaire, domicile élu.

Pour première insertion :
BUES, notaire.

Etude de Me ROUBAUD,
Notaire à SISTERON (Basses-Alpes)

Constitution de Société

Suivant acte reçu par Me **Roubaud** notaire à Sisteron, le cinq février mil-neuf-cent-vingt-sept.

Messieurs KUNVARI Emeric, ingénieur, et SCALA Martial mécanicien, demeurant à Sisteron,

Ont formé une Société à responsabilité limitée qui a pour objet :

Le commerce de bois et exploitation de scierie apporté à la Société : l'achat, la prise en gérance avec ou sans promesse de vente, la cession de gérance, la location et l'exploitation de toutes forêts et scieries en France, ainsi que la création de scieries ; la vente, la mise en gérance, la location du fonds de commerce apporté ci-après et de toutes forêts et scieries exploitées par la Société : l'achat, la construction et la location de tous immeubles jugés nécessaires à la Société, leur aménagement et leur vente et en général toutes opérations commerciales ou même immobilières se rattachant directement on indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La dénomination de la Société est **LES ALPES FORESTIERES**

Société pour l'exploitation et le commerce des bois.

La durée de la Société est fixée à quinze années à compter du premier février mil-neuf-cent-vingt-sept,

Le siège de la Société est à SISTERON, rue de Provence, No 12.

Le capital social est fixé à 50.000 francs et divisé en cinquante parts de 1000 francs chacune entièrement libérées dont trente-trois ont été attribuées à Monsieur KUNVARI en raison de l'apport ci-après indiqué et dix-sept ont été souscrites en espèces et entièrement libérées par Monsieur SCALA.

Monsieur KUNVARI a apporté à la Société :

Le commerce de bois et l'exploitation de scierie qu'il exploitait lui même à **BAYONS** comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial, le droit au bail des lieux où le fonds de commerce est exploité, ainsi que le droit aux coupes de bois qui lui appartiennent en totalité ou en partie dans les forêts de l'Adrech à **ESPARRON**, d'Usclaye à **BAYONS** et dans deux autres forêts sises sur les communes de **VENTEROL** et **CURBANS.**

2° Le matériel de scierie, le matériel de transport automobile ainsi que les objets mobiliers ou immobiliers servant à son exploitation.

3° Les approvisionnements et les marchandises qui existent en magasin.

Le tout évalué à la somme de 33.000 francs.

La Société aura pour gérants les deux associés et chacun d'eux aura en cette qualité la signature sociale.

La Société ne sera pas dissoute par le décès de l'un des associés, elle se continuera avec ses héritiers ou représentants, au gré de l'associé survivant.

Une expédition de l'acte de Société a été déposé au greffe du Tribunal Civil de DIGNE et au greffe de la Justice de Paix de SISTERON le 11 février 1927.

Les déclarations de créances pour tout créancier de l'apporteur en vertu de l'article 7 de la loi du 17 mars 1909 doivent êtres faites au greffe du Tribunal Civil de DIGNE au plus tard dans la quinzaine de la présente insertion.

Pour extrait :
ROUBAUD, Notaire.

Conseil Médical

Le Catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accés soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement, c'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr. 75, (impôt-compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri IV, Paris.

FLUS DE

HERNIES

HERNIEUX, la fin de vos souffranées et des dangers perpétuels qui vous menacent vous est **assurée** désormais de la façon la plus infaillible par les **nouveaux Appareils brévetés de A. CLAVERIE de Paris la dernière révélation** de l'art herniaire.

Votre salut est là : n'hésitez pas et ne remettez pas à plus tard.

Le Spécialiste éminent et **honnête** des **Etablissements A. CLAVERIE** vous attend de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes :

APT, 19 Février, hôtel du Louvre.
VEYNES, Mardi 22, hôtel Dousselin, de midi à 4 heures.
EMBRUN, Mercredi 23, hôtel moderne.
GAP Vendredi 25 hôtel des Négociants.
DIGNE, Samedi 26, hôtel Rémusat.
SISTERON, 27, hôtel des Acacias.
FORCALQUIER, 28 hôtel Lardeyret.

Traités de la Hernie, des Varices et des Affections abdominales

Conseils et Renseignements gratis et discrètement **A. CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

HERNIE

Membre du Jury et Hors Concours

R.C. Seine 102.310

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol, 44 (Anc. No 63). la hernie, infirmité dangereuse et souvent mortelle n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 juillet 1922 ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE** le **SANTÉ**, et selon l'avis des malades eux-mêmes. la **GUERISON DEFINITIVE.**

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à :

SISTERON, 27 Février hôtel des Acacias.
DIGNE, 26, hôtel Boyer-Mistre.

Nlle CEINTURE PERFECTIONNEE

pour déplacement tous organes

TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

GRANDE BAISSE

Madame Veuve AUTRAN

CHAUSSURES

11, Rue de Provence, SISTERON (B-A)

Offre à sa nombreuse et fidèle clientèle un grand choix de chaussures de luxe et de travail à des prix très modérés

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

© VILLE DE SISTERON

Location d'Automobiles

JEAN GALVEZ

Café du Commerce — SISTERON

—o— *TELEPHONE 2.* —o—

Magasin de Chaussures

Ancienne Maison Chastel

E. JULIEN

Rue Saunerie, SISTERON, Près de la Poste

Grand assortiment de **Chaussures** de luxe, sport, travail

pour

hommes, femmes, fillettes, garconnets et bébés

Pour les réparations continuer de s'adresser au magasin de la Rue Droite N° 11.

Ne souffrez plus des pieds

Vous trouvez aussi chez JULIEN tous les appareils du Docteur SCHOLL pour les pieds sensibles ou déformés

Seul dépositaire de la marque

« Inusor »

Grand choix de pantoufles à semelle pneu d'auto qui est plus durable et moins chère que le cuir.

VENTE A CREDIT

CYCLES - MOTOS - CYCLECARS

ALCYON - PEUGEOT

Agent : Ch. FERAUD, rue Droite (prés la Poste)

— SISTERON —

Cycles AUTOS SPORTS

le vélo idéal pour un prix abordable

— REPRISE DE TOUT VIEUX VELO —

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 146

Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre d'Argençon

T S F T S F

Condensateurs — Transfos — Casques

Lampes radio-micro et Bigrilles — Postes à super réacti

du Docteur Titus. - C. 119 G.M.R.

—:— DEVIS — INSTALLATIONS — REPARATIONS —

EMILE LATIL

54, Rue Droite SISTERON — Basses-Alpes

T S F T S

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

MAGAZINE ILLUSTRÉ EN COULEURS POUR LES GRANDS ET LES PETITS

Amusant et Instructif **50** cent. 16 PAGES

Le plus complet pour le prix le plus modique

TOUS LES SAMEDIS : 3.000 LIGNES DE TEXTE 70 PHOTOGRAPHIES ET DESSINS EN NOIR ET EN COULEURS

Tous les événements de la semaine qui vient de s'écouler ; le calendrier de la semaine prochaine ; la Semaine comique (texte et dessins de nos meilleurs humoristes) ; les problèmes ou jeux dotés de récompenses. Les pages : Je voudrais bien savoir et Pour nous instruire un peu, d'ordre documentaire ou pratique et sur les sujets les plus variés, historiques, géographiques, économiques, etc. Les contes d'action, les romans de la vie, etc.

Plusieurs pages en couleurs pour les enfants : BICOT, LA FAMILLE MIRLITON, ZIG ET PUCE

SPÉCIMEN FRANCO sur DEMANDE

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ, 20, rue d'Enghien - Paris

	3 mois	6 mois	Un an
France, Colonies ...	6 »	12 »	24 »

Vous trouverez, tous les jours, la documentation photographique la plus complète et la plus variée dans

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 30 centimes

Le plus moderne des journaux

Abonnements à EXCELSIOR	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Départements...	25 frs	48 frs	95 frs

LA PAGE DE MODES

LA PAGE DE T. S. F.

LA PAGE DES SPORTS

Tous les jours dans

EXCELSIOR

un minimum de 30 photographies sur les derniers événements du monde entier

Spécimen franco sur demande. — En abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat postal (Compte n° 59701), demandez le catalogue des Primes

IMPRIMERIE : PAPETERIE LIBRAIRIE - MAROQUINERIE

PARFUMERIE - ARTICLES DE VOYAGE ET DE FANTAISIE - JOUETS

PASCAL LIEUTIER, 25, rue Droite - Sisteron

Fournitures Scolaires et de Bureaux

Registres et Copies lettres - Classeurs

Cartes Postales Illustrées

ENCRES POUR BUREAUX, STYLOGRAPHIQUES ET A TAMPONS

Cartes Routières Guides

IMPRIMÉS pour Commerce et Administrations

Affiches de tous formats

CARNETS DE POCHE

Articles Photographiques

CHANSONS ET MUSIQUE

CAHIERS

PAPIER DE PREMIER CHOIX

LIVRES SCOLAIRES ET ROMANS

ARTICLES POUR LA PEINTURE et le DESSIN

ARTICLES DE PECHE

La maison LIEUTIER est la seule qui ait réuni dans le même local son Imprimerie et sa Librairie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON